



NPK 9-5-0

Engrais organique selon la norme NFU 42-001.
Elaboré à partir de matières organiques hygiénisées et tracées. (Exempt de boues)
Granulation à froid afin de conserver l'activité biologique et la matière organique.

Les avantages

- Engrais sous forme de bouchons de 4,5 mm qui répond aux normes écologiques et sanitaires.
- Riche en azote organique pour une alimentation progressive et régulière de la culture, en réduisant les risques de perte par lessivage.
- Entretien le taux de matière organique du sol, et apporte les oligo-éléments utiles à la culture.
- Stimule la vie microbienne du sol et améliore la C.E.C. (Capacité d'Echanges Cationique)

Doses d'emploi :

500 à 1500 kg / ha

- Ces doses sont données à titre indicatif et peuvent varier suivants les sols et l'apport azoté souhaité.

Conseil d'utilisation du produit :

- Stocker à l'abri.
- Engrais Type II :
Condition d'épandage
(selon autorisation en vigueur)



Analyse sur brut

Matière sèche	90,0%
Matière organique	50,0%
Azote (N) total	9,0%
dont Azote (N) organique	9,0%
Anhydride phosphorique (P2O5)	5,0%
Oxyde de calcium (CaO)	10,0%

Big bag : 500/1000 kg

Composition

Protéines Animales Transformées (Cat. 3 ou Cat. 2)

* Produit utilisable en agriculture biologique conformément au règlement UE n°834/2007